



Département
de l'Essonne

Arrondissement
de Palaiseau

Canton de
Brétigny-sur-Orge

République Française

Mairie de Marolles-en-Hurepoix

COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 28 juin 2022

Membres du Conseil Municipal présents : 25

Membres du Conseil Municipal absents excusés ayant donné pouvoir : 4

Membres du Conseil Municipal absents: 0

Votants : 29

Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité les points suivants :

1. Conseil Municipal des Enfants – Présentation du projet « *Lutte et prévention contre le harcèlement* »
2. Budget Principal : Compte de gestion 2021
3. Budget Principal : Compte administratif 2021 (M. le Maire se retire au moment du vote)
4. Budget Principal : Affectation des résultats 2022

Le Conseil Municipal a adopté la majorité le point suivant :

5. Budget Principal : Budget supplémentaire 2022 (M. Vovard et M. Delvalle se sont absentés et ne prennent pas part au vote)
Vote : 22 voix « *Pour* », 5 abstentions : MM. Chauvancy, Murail (pouvoir de Mme Tussiot), Mmes Léonard et Goldspiegel

Le Conseil Municipal a adopté l'unanimité les points suivants :

6. Budget Principal : Admissions en non-valeur
7. Subventions aux associations
8. Subvention de soutien au peuple ukrainien
9. Motion d'opposition à l'exclusion de dépenses éligibles au FCTVA
10. Délibération relative à la Défense extérieure contre l'Incendie (DECI)
11. Autorisation de signer la convention de partenariat Dispositif aide aux vacances enfants locale VACAF « AVEL » 2022
12. Autorisation à signer la convention territoriale globale avec la CAF

Le Conseil Municipal a adopté la majorité le point suivant :

13. Service Enfance – Modification du règlement intérieur
Vote : 24 voix « *Pour* », 5 abstentions : MM. Chauvancy, Murail (pouvoir de Mme Tussiot), Mmes Léonard et Goldspiegel

Le Conseil Municipal a adopté l'unanimité les points suivants :

14. Autorisation de signature de la convention de mise à disposition de personnel entre Cœur d'Essonne Agglomération et la commune de Marolles-en-Hurepoix relative aux circuits spéciaux de transports scolaires
15. Transports scolaires : Participation de la commune - Participation des élèves
16. Adhésion au groupement de commandes entre la commune et le CCAS de Marolles-en-Hurepoix

Le Conseil Municipal a adopté la majorité le point suivant :

17. Personnel communal : Instauration du télétravail

Vote : 25 voix « *Pour* », 1 voix « *Contre* » : M. Chauvancy, 3 abstentions : M. Murail (pouvoir de Mme Tussiot) et Mme Léonard

Le Conseil Municipal a adopté l'unanimité les points suivants :

18. Personnel Communal – Modification du tableau des effectifs.

19. Rapport annuel 2020 de la SCI Chemin Vert (Le Conseil Municipal donne acte de sa présentation)

Monsieur le Maire a rendu compte des actes effectués par délégation du Conseil Municipal, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Affiché dès le 30 juin 2022

LE MAIRE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Joubert', with a long horizontal flourish extending to the right.

Georges Joubert

Le compte-rendu détaillé de cette séance est affiché en mairie et publié sur le site internet de la commune suite à son approbation lors de la séance du conseil municipal suivante.